



Fiche repère
Thème : accompagnement des enseignants suppléants
Septembre 2017

Outils d'accompagnements des enseignants suppléants :

- **Grille d'autoévaluation** : outil de positionnement et de relecture pour l'enseignant suppléant
- **Grille d'évaluation de suppléance** : Outils à usage de l'enseignant suppléant d'une part et du Chef d'Etablissement d'autre part en amont d'un entretien qui permettra la confrontation et l'évaluation globale
- **Grille de visite de l'enseignant suppléant** : renseignée à l'issue d'un entretien lors d'une visite formative

Textes de références :

Ces outils s'appuient sur un ensemble de documents officiels :

- Le nouveau référentiel de compétences professionnelles ([arrêté du 18 juillet 2013](#))
- Le référentiel de compétences des enseignants du premier degré exerçant en classe ou école maternelle ([BO n° 32 du 3 septembre 2009](#))
- Statut du chef d'Etablissement ([adopté par le CNEC le 24.03.2017](#))

Finalités de ces outils :

- Contribuer à la formation des enseignants suppléants (organisation apprenante)
- Eclairer la CAAC lors des entretiens de préaccord et d'accord
- Accompagner et suivre ces personnes

Protocole :

Les éléments ci-dessous ont pour mission d'éclairer la démarche d'accompagnement des enseignants suppléants:

OUTILS	REPERES D'UTILISATION
1- Grille d'auto-évaluation	<p>Elle est complétée par l'enseignant suppléant lui-même.</p> <p>Elle est évolutive, devra être nourrie autant de fois que nécessaire ou de façon régulière.</p> <p>Elle sert d'outil d'analyse et de prise de conscience des points positifs ou des points à renforcer.</p> <p>Elle peut permettre d'alimenter un portfolio ou servir de base lors d'un entretien professionnel ou de VAE.</p>

<p>Evaluation de suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2a- Grille d'évaluation d'une suppléance par le CE1 • 2b-Grille d'évaluation d'une suppléance de courte durée par le CE1 • 2c-Grille d'évaluation d'une suppléance par l'enseignant suppléant 	<ul style="list-style-type: none"> • Le suppléant aura renseigné le document d'évaluation (2c) de suppléance qui le concerne auparavant. • Le chef d'établissement l'aura renseigné de son côté (2a ou 2b). • Lors d'un entretien de bilan de suppléance, les deux points de vue sont confrontés à partir de ces documents respectifs. • Au fur et à mesure de ses remplacements, le suppléant pourra se constituer une chemise portfolio de ses compétences.
<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de l'entretien, la synthèse (dernière feuille du 2a ou 2b) sera cosignée puis retournée à la DDEC par le Chef d'établissement. 	

POUR INFORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> • 3-Grille de visite de l'enseignant suppléant par le formateur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grille de visite élaborée autour du référentiel de compétences des maîtres, avec une adaptation autour des priorités pour un enseignant suppléant. • A l'issue de l'entretien, le visiteur élabore un compte-rendu qu'il transmet à la DDEC et/ou à l'institut. • Ce compte-rendu sera communiqué au suppléant. • Certaines compétences ne peuvent pas toujours être observées en classe, sur un temps court : aussi toutes les lignes de la grille ne seront pas forcément renseignées. • Le compte-rendu s'attachera à rendre compte de l'essentiel des échanges